

---

# études et analyses

---

Octobre 2013

N°45

## **Commission Moreau : comment la « réflexion nationale » a été confisquée**

La loi du 9 octobre 2010 portant réforme des retraites a prévu la mise en place d'une « réflexion nationale », afin de préparer en 2013 une réforme en profondeur du système. En lieu et place de cette réflexion nationale, le gouvernement a nommé une Commission composée de dix experts et de cinq rapporteurs, tous appelés à bénéficier du régime spécial de retraite de la fonction publique. Certes, la Commission a auditionné 149 personnes, mais 82 % d'entre elles sont affiliées à au moins un régime spécial. Ainsi, la « réflexion » a été confisquée par les principaux bénéficiaires de notre système de retraite. Or le rapport Moreau a servi de base au projet de réforme du gouvernement... qui ne remet pas en cause l'existence des régimes spéciaux, en particulier celui de la fonction publique. Faut-il vraiment s'en étonner ?



# SOMMAIRE

*INTRODUCTION*

*LES EXPERTS*

*LES RAPPORTEURS*

*LES PERSONNALITÉS AUDITIONNÉES*

*CONCLUSION*

*ANNEXE*

## ***INTRODUCTION***

L'article de 16 de la loi du 9 novembre 2010 réformant les retraites prévoyait qu'une réflexion en profondeur sur la réforme de notre système de retraites serait engagée au premier semestre 2013, et qu'une « réflexion nationale » serait organisée à cette occasion.

Le 27 février 2013, le gouvernement a confié le soin d'élaborer cette « réflexion nationale » à une Commission pour l'avenir des retraites, composée de dix experts et de cinq rapporteurs, et présidée par Mme Yannick Moreau.

Pour éclairer ses travaux, cette Commission a auditionné 149 personnalités. Il n'est pas indifférent de s'intéresser à leur parcours professionnel, et donc aux régimes de retraite auxquels elles sont affiliées, pour comprendre dans quel esprit ont travaillé les experts et les pistes de réflexion qu'ils ont élaborées.

En toute logique, il convient cependant d'explorer pour commencer les curriculum vitae des dix experts et des cinq rapporteurs de la Commission.

***En guise de  
« réflexion  
nationale »,  
la Commission  
Moreau  
a auditionné  
149 personnalités.***

## LES EXPERTS

- **Yannick Moreau**, présidente de la Commission pour l'avenir des retraites, énarque, a débuté sa carrière au Conseil d'Etat, avant d'être nommée par François Mitterrand, dès 1981, conseillère technique au secrétariat général de l'Elysée.

Elle devient par la suite directrice de cabinet de Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'Education nationale, puis directrice générale adjointe chargée des relations sociales et des ressources humaines à la SNCF.

En 2000, Lionel Jospin la nomme présidente du Conseil d'Orientation des Retraites. Elle retrouve ensuite le Conseil d'Etat, comme présidente de la section sociale, puis présidente adjointe de la section de l'Administration.

Elle est donc affiliée à au moins deux régimes spéciaux de retraite : ceux de la fonction publique et de la SNCF.

- **Anne-Marie Brocas**, énarque, inspectrice des Affaires sociales, ancien chef de service de la Direction des affaires sociales.

De 1990 à 1992, elle fut directrice adjointe du cabinet de Bruno Durieux, ministre de la Santé dans les gouvernements Rocard et Cresson.

- **Dominique Libault**, énarque, conseiller d'Etat, ancien directeur de la Sécurité sociale.

Il a été conseiller technique au cabinet de Simone Veil en 1993.

- **Didier Tabuteau**, énarque et polytechnicien, conseiller d'Etat, ancien directeur-général de l'Agence du médicament.

Il a été par deux fois directeur de cabinet de Bernard Kouchner (ministre de la Santé), directeur-adjoint du cabinet de Claude Evin (ministre des Affaires sociales), et de Martine Aubry (ministre de l'Emploi et de la solidarité).

- **Daniel Cohen**, universitaire, professeur d'économie.

Il est en outre membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault et conseiller de François Hollande.

- **Sylvie François**, énarque (promotion Voltaire, celle de François Hollande), directrice générale adjointe de La Poste, chargée des ressources humaines.

Haut-fonctionnaire au ministère du travail en 1980, elle a, par la suite, occupé les postes de sous-directrice, puis directrice des formations au ministère de l'Education nationale, avant de devenir directrice des Ressources humaines au CCF, puis d'entrer à La Poste.

*Yannick Moreau, présidente de la Commission, est affiliée à au moins deux régimes spéciaux de retraite.*

Elle a été conseillère technique dans les cabinets de Georgina Dufoix, Pierre Bérégovoy, Michel Rocard et Michel Sapin.

- **Florence Parly**, énarque, haut fonctionnaire, aujourd'hui directrice générale adjointe d'Air France Cargo.  
Elle a appartenu aux cabinets ministériels de Michel Durafour, de Paul Quilès, puis de Lionel Jospin, dans le gouvernement duquel elle est devenue en 2000 secrétaire d'Etat au Budget.
- **Cécile Van de Velde**, universitaire, maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales.
- **Didier Blanchet**, chef du département des études économiques à l'INSEE
- **Serge Volkoff**, administrateur à l'INSEE.

Premier constat : tous ces experts sont affiliés à au moins un régime spécial – celui de la fonction publique, *a minima*. En effet, 8 sur 10 appartiennent à la haute fonction publique et les 2 autres (Sylvie François et Florence Parly) en ont fait partie pendant des années. 6 sur 10 sont issus de l'ENA.

Deuxième constat : la majorité d'entre eux (6 sur 10) ont appartenu à un cabinet ministériel, quasiment toujours socialiste (à l'exception de Dominique Libault). Un septième, Daniel Cohen, conseille François Hollande et Jean-Marc Ayrault.

Certes, il n'est pas illégitime de faire appel à des personnalités politiquement engagées ; mais à condition, toutefois, que la pluralité des opinions soit représentée. Ainsi, en Suède, l'ensemble des partis politiques ont été associés à l'importante réforme du système de retraites mise en place entre 1998 et 2001. De toute évidence, les autorités françaises ne se sont pas soucies de prendre cette précaution lors de la composition de la commission Moreau.

*Tous les membres  
de la Commission  
sont des  
fonctionnaires  
affiliés à  
un régime spécial.*

## LES RAPPORTEURS

- **Philippe Laffont**, rapporteur général. Enarque, inspecteur à l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS).  
Après un début de carrière à l'IGAS, il a dirigé le bureau des retraites à la direction générale du Trésor, avant de devenir sous-directeur du financement du système de soins à la direction de la Sécurité sociale, puis directeur de la Santé à la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole et de retourner à l'IGAS.
- **Marie Daudé**. Enarque, sous-directrice des retraites et des institutions de la protection sociale complémentaire à la direction de la Sécurité sociale. Secrétaire générale du conseil supérieur de la mutualité.  
Nommée dans le corps des administrateurs civils à la sortie de l'ENA, elle a accompli toute sa carrière à la direction de la Sécurité sociale.
- **Pierre Lenel**. Sociologue, chercheur au Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Economique, a fait carrière dans l'enseignement public et la recherche (CNRS, CNAM, HEC, Sciences-Po).
- **Anthony Marino**. Administrateur interne de l'Insee, membre de la division Redistribution et Politiques sociales de cet institut.
- **Emmanuelle Prouet**. Chargée de mission à la direction générale du Travail. Ancienne candidate socialiste aux municipales de 1995 (à Paris), aux régionales de 1998 et aux législatives de 2002.

On constate que les 5 rapporteurs appartiennent tous à la fonction publique et sont donc affiliés à son régime spécial de retraite. 2 sur 5 sont issus de l'ENA.



*Tous les rapporteurs sont également fonctionnaires et affiliés à un régime spécial.*

## LES PERSONNALITÉS AUDITIONNÉES

149 personnalités ont été auditionnées par la Commission Moreau. Deux d'entre elles sont des experts étrangers, qui ne rentrent pas dans le champ de cette étude.

Par ailleurs, MM. Yves Canévet, secrétaire confédéral de la CGT, et Dominique Corona, syndicaliste à l'UNSA et directeur général de la Mutuelle des Etudiants, ont eux aussi été écartés, faute d'informations suffisantes les concernant.

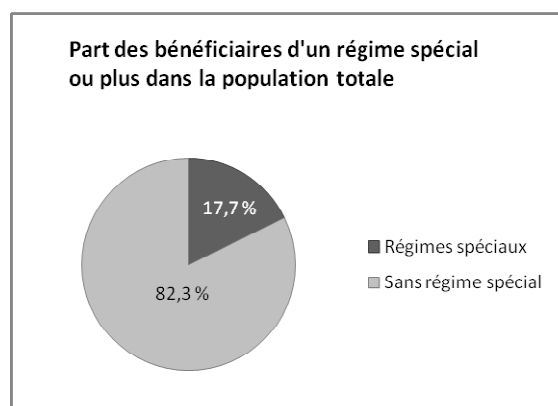
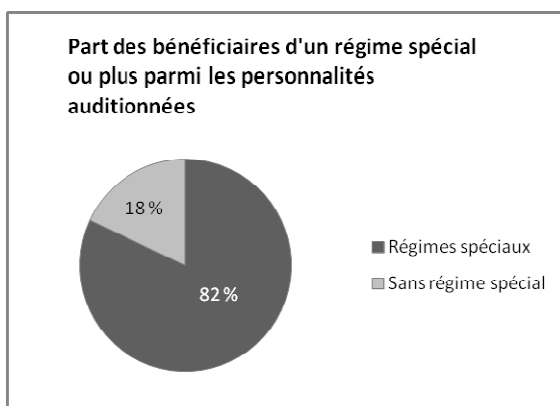
Les résultats que nous présentons portent donc sur 145 personnalités, appartenant, selon la classification retenue en annexe du rapport Moreau :

- au gouvernement, au cabinet du Président de la République et au Parlement : 13 personnes, en comprenant le Président de la République, François Hollande lui-même ;
- au cabinet et aux services du Premier ministre : 5 personnes ;
- aux autres cabinets ministériels : 8 personnes ;
- aux administrations centrales : 22 personnes ;
- aux autres organismes publics ou privés : 9 personnes<sup>1</sup>;
- aux juridictions, corps de contrôle et d'inspection : 14 personnes ;
- aux partenaires sociaux : 34 personnes<sup>2</sup>;
- aux caisses de Sécurité sociale : 18 personnes ;
- aux universitaires et aux organismes de recherche : 9 personnes ;
- aux directeurs des ressources humaines : 5 personnes ;
- aux associations : 8 personnes.

En considérant leurs fonctions et leurs carrières, on constate que :

- 118 de ces personnalités, soit 82 %, bénéficient au moins partiellement d'un régime spécial (fonction publique, entreprises publiques, élus, membres du Conseil Économique, Social et Environnemental...)
- 26 (18 %) seulement ne bénéficient d'aucun régime spécial et sont affiliées – comme plus de 82 % des Français ! – à un régime du secteur privé.

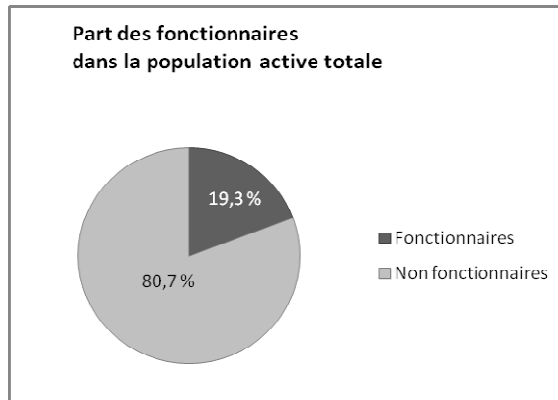
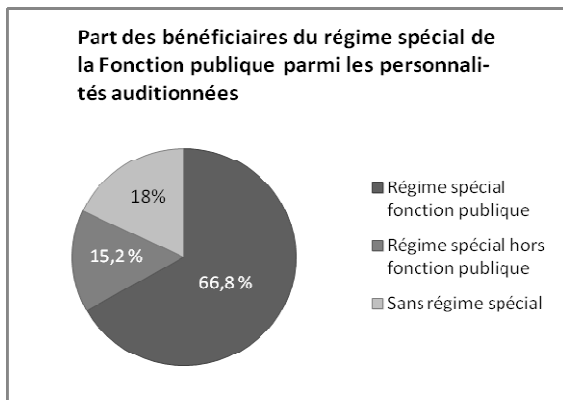
*Parmi les  
149 personnes  
auditionnées,  
82%  
sont affiliées à  
un régime spécial.*



1. Parmi lesquelles 7 bénéficient d'un régime spécial de retraite.
2. MM. Canévet et Corona non compris.



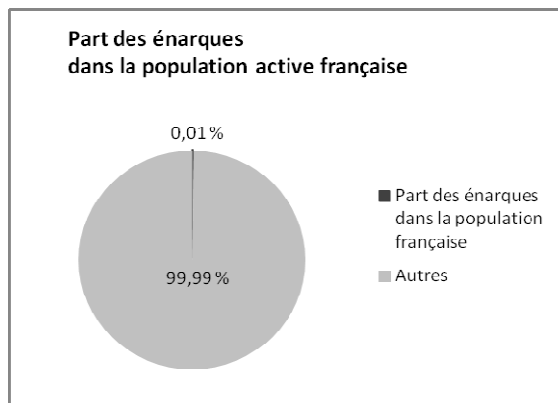
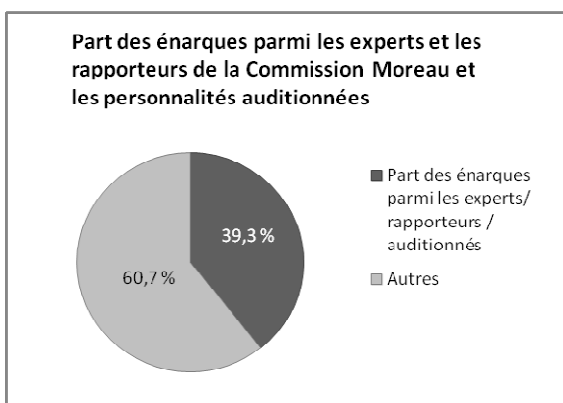
- Parmi les bénéficiaires de régimes spéciaux, 97 (66,8 %) sont affiliés au régime spécial de la fonction publique.



Par ailleurs :

- 57 des personnalités auditionnées (39,3 %) ont appartenu au cours de leur carrière à un cabinet ministériel.
  - 55 (soit 37,9 % de l'ensemble) sont issues de l'École nationale d'administration (ENA). Ce pourcentage s'élève même à 39,3 % si l'on prend en compte les experts et rapporteurs qui ont rédigé le rapport Moreau.
- Pour mémoire, l'ensemble des énarques ne représente pas plus de 0,01 % de la population française active<sup>3</sup>.

*Près de 39% des membres de la Commission et des personnalités auditionnées sont des énarques.*



<sup>3</sup>. Une centaine d'élèves par promotion.

## ***CONCLUSION***

Est-il possible de regretter que la « réflexion nationale » sur la réforme des retraites, inscrite dans la loi Woerth, ait été escamotée, alors que la commission chargée de la conduire a auditionné près de 150 personnalités ? Au terme de cette enquête, il apparaît pourtant que cette réflexion a été confisquée par la haute fonction publique, surreprésentée au détriment des personnalités issues du secteur privé.

La totalité des experts et des rapporteurs qui ont participé à la rédaction du rapport Moreau sont ainsi affiliés à un régime spécial ; et parmi les personnalités auditionnées, les bénéficiaires des régimes spéciaux figurent en proportion inverse de ce qu'ils représentent au sein de la population française (82 % des auditionnés contre 17,7 % de la population totale).

Dans ces conditions, il est malheureusement facile de comprendre que le gouvernement n'ait pas envisagé de réformer les régimes spéciaux.



# ANNEXE

**LES BENEFICAIRES DES REGIMES SPECIAUX  
AU SEIN DES PERSONNALITES AUDITIONNEES  
PAR LA COMMISSION MOREAU.**

**Experts et rapporteurs**

Type	Nombre total	Bénéficiaires d'au moins un régime spécial	Aucun régime spécial
Experts	10	10	0
Rapporteurs	5	5	0

**Personnalités auditionnées**

Type	Nombre total	Bénéficiaires d'au moins un régime spécial	Aucun régime spécial
Gouvernement + cabinet du président de la République + Parlement	13	13	0
Cabinets et services du 1 <sup>er</sup> ministre + cabinets ministériels	13	13	0
Administrations centrales	22	22	0
Autres organismes publics et privés	9	7	2
Juridictions, corps de contrôle et d'inspection	14	14	0
Partenaires sociaux	34*	24**	10
Caisses de SS	18	9	9
Universitaires et organismes de recherche	9	8	1
Directeurs des ressources humaines	5	4	1
Associations	8	5	3

\* Deux personnalités ont été écartées des résultats de cette enquête, faute d'informations suffisantes.

\*\* Dont 16 bénéficiaires du très avantageux régime de retraite du conseil économique social et environnemental.

## SAUVEGARDE RETRAITES

Créée en janvier 1999 par un ingénieur agronome à la retraite, l'Association Sauvegarde Retraites est un groupe de pression qui mène son combat pour que soit instaurée une véritable équité entre tous les régimes de retraite, notamment entre ceux des secteurs privé et public.

L'association regroupe aujourd'hui plus de **103 000** membres qui, par leurs dons, financent ses actions. Afin de préserver sa totale indépendance, elle s'interdit de demander la moindre subvention.

Ses moyens d'action sont divers : pétitions, sensibilisation de la presse et des élus, publications, etc...

**Contact : Marie-Laure DUFRECHE, Déléguée Générale**

**Tél. : 01 43 29 14 41 - Fax. : 01 43 29 14 64**

**Site Internet : [www.sauvegarde-retraites.org](http://www.sauvegarde-retraites.org)**

A VOTRE DISPOSITION, FRAIS DE PORT COMPRIS

### Nos Publications

- « Retraites : Le désastre annoncé » de Jean Jacques Walter..... 10 €
- « Retraites : Non aux fausses réformes » de Jacques Bourdu..... 10 €
- « Le nouveau livre noir des retraites » de Denis Even..... 12 €
- « Sauver les retraites ? La pauvre loi du 21 août 2003 » de Jacques Bichot..... 10 €
- « Retraites : les privilèges de la fonction publique » de Pierre-Edouard DU CRAY..... 12 €
- « Retraites : le dictionnaire de la réforme » de Jacques Bichot..... 24 €

### Nos dernières études moyennant 3 timbres à l'unité (tarif lettre en vigueur)

- Etudes et analyses N°18 : « Réforme des retraites : le plus dur reste à faire »
- Etudes et analyses N°19 : « Retraite anticipée : le cas des fonctionnaires parents de trois enfants »
- Etudes et analyses N°20 : « Retraite : la capitalisation réservée aux fonctionnaires »
- Etudes et analyses N°21 : « La fausse réforme des régimes spéciaux : le cas d'EDF et de GDF »
- Etudes et analyses N°22 : « Retraite des députés : la « Rolls » des régimes spéciaux »
- Etudes et analyses N°23 : « Des réformes coûteuses en matière de retraite : le cas des IEG »
- Etudes et analyses N°24 : « La retraite des salariés : analyse de son évolution entre générations »
- Etudes et analyses N°25 : « Pension de réversion : les inégalités public – privé persistent »
- Etudes et analyses N°26 : « L'ASV, un régime spécial en perdition »
- Etudes et analyses N°27 : « Les retraites de nababs des hauts fonctionnaires européens »
- Etudes et analyses N°28 : « Les fonds de pension ont encore de l'avenir ! »
- Etudes et analyses N°29 : « Les grands avantages retraite de la fonction publique »
- Etudes et analyses N°30 : « La vérité sur la retraite des sénateurs »
- Etudes et analyses N°31 : « AGIRC – ARRCO : main basse sur nos retraites »
- Etudes et analyses N°32 : « Retraite du CES : un régime spécial calqué sur celui des parlementaires »
- Etudes et analyses N°33 : « Pour sauver nos retraites, une vraie réforme »
- Etudes et analyses N°34 : « La retraite des salariés : analyse de son évolution entre générations » (II)
- Etudes et analyses N°35 : « Les incroyables passe-droits des élus parisiens en retraite »
- Etudes et analyses N°36 : « Retraite des fonctionnaires : en finir avec les idées reçues »
- Etudes et analyses N°37 : « La retraite par répartition aux Etats-Unis : une inconnue « very exciting » »
- Etudes et analyses N°38 : « Retraite des fonctionnaires : l'Etat hors-la-loi »
- Etudes et analyses N°39 : « TITANIC DEBT Dettes publiques : n'oublions pas les engagements retraite »
- Etudes et analyses N°41 : « La retraite des salariés : analyse de son évolution entre générations » (III)
- Etudes et analyses N°42 : « Les retraites en Allemagne... »
- Etudes et analyses N°43 : « Régimes spéciaux, combien ça coûte encore ? »
- Etudes et analyses N°44 : « Retraites : les sept erreurs du projet socialiste »

**Les opinions exprimées dans les publications de Sauvegarde Retraites sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'Association.**